

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 7 décembre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/30

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

21 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Violaine RICHARD (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Jean MANGION (PNRs), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

04 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

12 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Marion CLEMENT (TPM), sabelle LATIL (CD04), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 21 sur 25
Quorum atteint**

Considérant Que depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir le débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations financières sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Que le débat d'orientation budgétaire permet de faire un point sur l'état des finances de l'Agence, et sur les projets à venir sur le budget 2024 ;

Qu'il est présenté dans un premier temps le contexte national et les évolutions budgétaires 2024 de la loi de finances ;

Qu'ensuite, la Présidente de l'ARBE expose les orientations budgétaires 2024 ;

Qu'avant d'aborder les orientations budgétaires à venir, la Présidente fait un état des lieux de nos finances 2023 :

- les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel liées à la mise en œuvre du programme d'actions dont le bilan 2023 a été fait précédemment. Elles sont liées à 55% à des dépenses salariales du fait du cœur d'activité de l'Agence qui est du conseil et de l'ingénierie. En 2023, la quasi-totalité des 24 actions programmées a été réalisée.

- L'Agence est restée vigilante quant aux dépenses liées au fonctionnement général. Cependant, la dépense liée à la taxe sur les salaires n'avait pas été prévue et a d'ailleurs fait l'objet d'une décision modificative. En effet, les Etablissements Publics de Coopération Environnementale (EPCE) devraient être exonérés de cette taxe à l'image des Etablissements Publics de Coopération Culturelle. Malheureusement, cette exonération n'a pas été inscrite au moment de la création du statut d'EPCE (loi biodiversité du 8 août 2016). Depuis 2 ans les 5 Agences Régionales de la Biodiversité sous statut d'EPCE travaillent avec l'OFB et le Ministère de la transition écologique pour régulariser la situation. Un premier amendement déposé fin 2023 n'a pas été pris en compte. Pour l'exercice 2024, l'exonération devrait être inscrite dans la loi de finances. Cependant, la taxe sur les salaires est dû pour les 6 mois d'activités 2023 soit environ 94 000 €.

Que concernant les orientations 2024, le budget devrait être en baisse du fait de l'absence de reversements liés aux programmes européens terminés et malgré la provision pour le versement de la taxe sur les salaires 2024.

Que concernant les dépenses de fonctionnement général, il est proposé une augmentation d'environ 3 % par rapport au budget primitif 2023 :

- Concernant les dépenses de charges courantes : l'agence est toujours dans une logique d'économie et de maîtrise de ses dépenses. Elles sont en légère augmentation de 4% pour 2024 notamment liées à la régie informatique venue se substituer au poste d'informaticien.
- Concernant les dépenses directes : elles baissent du fait de l'absence de reversement de financements européens et de certaines dépenses générées par la création de l'EPCE (Appui juridique, identité graphique..) et par plusieurs prestations externes ponctuelles (guide ripisylves, vidéo duodiversité, conseils urbanisme). Sans prendre en compte les reversements européens, une baisse de 42 % est prévue par rapport à 2023.
- Concernant les charges de personnel : il est proposé des dépenses en augmentation de 13 % liée en grande partie à la provision pour le versement de la taxe sur les salaires représentant environ 7 % de l'augmentation entre le BP 2023 et les prévisions budgétaires 2024. L'augmentation des dépenses de personnel est aussi due au recrutement de contractuels pour assurer les nouvelles missions confiées à l'ARBE, et à la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 et à l'augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). (cf. 4^{ème} partie – Evolution des dépenses et des effectifs du personnel).

Que concernant les recettes de fonctionnement, en lien avec les dépenses de fonctionnement, elles sont en légère augmentation en 2023. Les contributions statutaires passent de 610.000 € en 2022 à 960.000 € en 2024 (2023 étant une année de transition avec la création de l'EPCE). Certaines cotisations comme l'OFB et la DREAL soit 330.000 € sont un basculement de subventions existantes. Les nouveaux membres permettent une augmentation réelle de 20.000 € entre 2022 et 2024 malgré le retrait du Département des Bouches-du-Rhône.

Que pour 2024, en fonction des actions, des demandes de subventions seront déposées auprès de nos financeurs habituels que sont la Région, l'OFB, l'Agence de l'eau, la DREAL, l'ADEME.

Que de nouveaux financements déposés en 2023 (acquis ou en cours d'instruction) vont permettre de déployer les nouvelles actions en 2024:

- Accompagnement des porteurs de projets d'extension ou création d'aires protégées (financement acquis pour 1 ETP sur 2 ans – fonds vert)

- Analyse régionale des continuités écologiques pour alimenter les réflexions du futur SRADDET (financement non acquis pour 1 ETP sur 1 an-Fonds vert déposé)
- Accompagnement de 6 à 8 collectivités dans la mise en œuvre d'une planification et un aménagement intégrant les enjeux Eau et Biodiversité (financement acquis – Life Biodiv'France- pour 1 ETP sur 7 ans - lancement en septembre 24))
- Organisation de visites à destination des entreprises et des agriculteurs (financement acquis pour 0,5 ETP pour 7 ans –Life Biodiv'France – lancement en septembre 24)
- Accompagnement de 6 sites touristiques naturels exemplaires sur le volet gestion de la fréquentation et impact sur le milieu –(financement acquis – 1ETP sur 1 an – Région)

Que la section d'investissement est liée aux projets à venir pour l'agence. N'étant pas constituée de dépenses récurrentes comme la section de fonctionnement, elle est souvent dotée d'enveloppes budgétaires globales pour répondre aux besoins de l'agence ou des missions.

Qu'il est prévu pour 2024 des dépenses d'investissement stable à hauteur d'environ 230.000 € pour améliorer les outils et le cadre de travail. Il s'agira d'une part d'acquisition de matériel informatique et d'autre part de la rénovation des locaux en lien avec les services de la Région non réalisée en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2024 à retenir pour l'ARBE.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

